

Institut national
de la
propriété

**Journées pédagogiques de l'APEG sur
l'innovation**

Christelle BILLEN, déléguée régionale INPI Auvergne

industrielle



Institut national
de la
propriété

L'INPI

industrielle



L'INPI en France



Statut : Etablissement Public sous la tutelle du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Effectif : 729 collaborateurs.

Budget : 208 millions d'euros, entièrement autofinancé.

Implantations :

- Siège à Courbevoie
- Etablissement principal à Lille
- 23 implantations régionales
- 7 représentations internationales

idui

L'INPI à l'international

□ <http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/decouvrir-l-inpi/ou-nous-trouver/a-l-international.html>

- Etats-Unis, Washington
- Brésil, Brasilia
- Singapour
- Chine, Pékin
- Maroc, Rabat
- Emirats arabes unis, Abu Dhabi
- Russie, Moscou
- En 2015 : Turquie

Voir les coordonnées des contacts sur le site de l'INPI

idui

Missions de l'INPI

❑ Délivrer les titres de propriété industrielle

16 886 demandes de brevets (+1,5%), 86 002 marques (stable), 66 090 dessins et modèles (-10%) ont été déposés par la voie nationale en 2013

❑ Accueillir, accompagner et informer les déposants

❑ Sensibiliser et former

❑ Adapter le droit de la propriété industrielle et renforcer l'influence de la France

❑ Lutter contre la contrefaçon

Accueillir et informer les déposants

❑ Internet www.inpi.fr

❑ Téléphone (INPI Direct)

- Du lundi au vendredi, de 9h à 18h non stop
- 0820 210 211

❑ Permanences

- **Accueil uniquement sur rendez-vous**
 - à Clermont-Ferrand (auvergne@inpi.fr)
 - à Thiers, Issoire, Vichy, Aurillac, le Puy-en-Velay (contacter les CCI)

Sensibiliser et former

❑ Formations INPI

➤ http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/Formations/Catalogue_formations_exterms_INPI_2014_WEB.pdf

❑ Formations IEEPI (Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle)

➤ Formations sur les aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle

➤ http://www.ieepi.org/images/stories/formation_catalogue/catalogue_ieepi_2014.pdf

❑ Salons, conférences, ateliers

➤ Congrès CURIE, Forum Innovergne, Rencontres Auvergne International

Lutter contre la contrefaçon

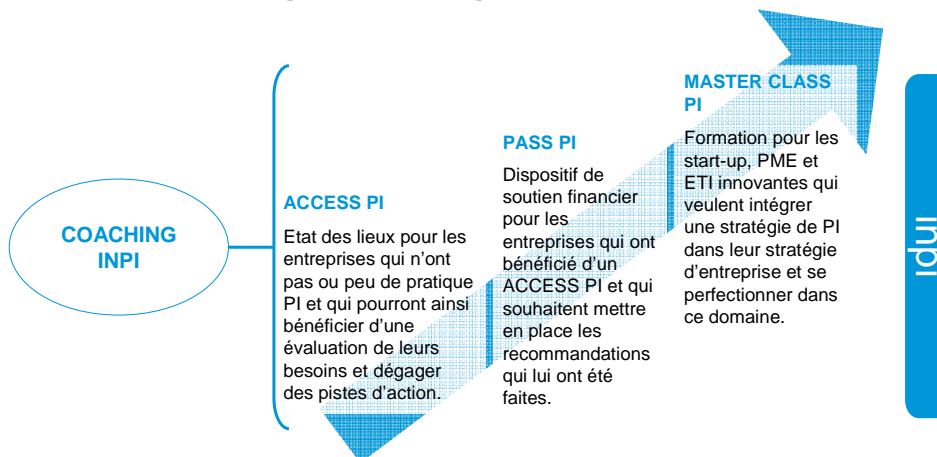
❑ L'INPI assure le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon

❑ Missions du CNAC :

- Améliorer la législation et la réglementation
- Sensibiliser par la communication et la formation en développant des actions coordonnées
- Encourager la coopération internationale

❑ www.contrefacon-danger.com 0820 210 211

« Coaching INPI » Un accompagnement graduel et sur la durée



Demande d'informations ou de rendez-vous
par téléphone 0 820 210 211 - par courriel contact@inpi.fr - sur www.inpi.fr

Institut national
de la
propriété

La propriété industrielle

industrielle

Les enjeux de la propriété industrielle

- ❑ Protéger et valoriser l'innovation (titres de PI, monopole d'exploitation).
- ❑ Conforter un avantage concurrentiel
- ❑ Rentabiliser les investissements de R&D
- ❑ Défendre ses droits de PI, agir en contrefaçon
- ❑ Construire un patrimoine immatériel
- ❑ Augmenter le chiffre d'affaires et créer des emplois

Comment protéger une innovation ?

- ❑ La tente « 2 seconds » de QUECHUA



BREVET

3 brevets (avec extensions EP, JP, US...)

MARQUE

2 seconds®
2" twoseconds®
Quechua®
Decathlon®

DESSIN & MODELE

Plusieurs dépôts en couleur

DROIT D'AUTEUR

La marque

- ❑ La marque protège un « signe » servant à distinguer vos produits ou services de ceux de vos concurrents.
- ❑ C'est un titre de propriété industrielle.
 - Il confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur un territoire.
 - La durée du monopole est de **10 ans, renouvelable indéfiniment**,
 - en contrepartie d'une publication (6 semaines après le dépôt).
- ❑ Un droit d'interdire, action en contrefaçon.
- ❑ Obligation d'exploitation de la marque dans les 5 ans suivant son enregistrement.

Le brevet

- ❑ Le brevet protège une invention technique.
- ❑ C'est un titre de propriété industrielle.
 - Il confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur un territoire.
 - La durée du monopole est **limitée à 20 ans**,
 - moyennant le paiement de redevances annuelles (annuités),
 - en contrepartie d'une publication (18 mois après le dépôt).
- ❑ Un droit d'interdire, action en contrefaçon.

Le dessin et modèle

- Le dessin et modèle protège l'apparence extérieure d'un produit, matérialisée par des éléments graphiques de deux (dessin) ou trois dimensions (modèle).
- C'est un titre de propriété industrielle.
 - Il confère à son titulaire un monopole d'exploitation sur un territoire.
 - La durée du monopole est de **5 ans, renouvelable 4 fois** (maximum 25 ans),
 - en contrepartie d'une publication.
- Un droit d'interdire, action en contrefaçon.

Comment valoriser les titres PI ?

- Valorisation interne
 - L'entreprise fabrique et commercialise les produits et services protégés par des droits de PI (exploitation directe).
- Valorisation externe
 - L'entreprise accorde le droit à d'autres entreprises de fabriquer et commercialiser les produits et services protégés par des droits de PI (exploitation indirecte).
- Valorisation mixte
 - L'entreprise exploite son brevet sur un territoire, le licencié sur un autre.
 - L'entreprise exploite son brevet dans un domaine, le licencié dans un autre.
- Le « troc » de droits (appelé licences croisées)
- L'apport en capital (lors de la création d'une entreprise)

CHRISTELLE BILIEN
Déléguée régionale INPI Auvergne
auvergne@inpi.fr
0820 210 211
www.inpi.fr

inpi

Institut national
de la
propriété

Annexes

industrielle



Des programmes pour les enseignants

- <http://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations/formations/formation-de-formateurs/enseignants.html>

Les brochures de l'INPI

- Toutes les brochures

<http://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations/ressources-documentaires/brochures.html>

- La marque

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/brochure_marque.pdf

- Le brevet

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/brochure_brevet.pdf

- Le dessin ou modèle

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/brochure_dessin_ou_modele.pdf